

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE2969

présenté par
M. Croizier

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« La France veille à ce qu'une réciprocité des normes soit imposée aux produits importés, dans le cadre des accords commerciaux négociés au niveau européen. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme prononcé jeudi 25 avril par le Président de la République Emmanuel Macron, la France, au sein de l'Union européenne, doit soutenir une politique commerciale équitable dans le cadre de ses accords de libre-échange. L'export est une source importante de revenus pour les agricultures français. Dès lors, la conclusion d'accords commerciaux internationaux est essentielle pour le modèle économique agricole de notre Nation.

Mais pour cela, ces accords doivent être justes. Nous ne pouvons pas importer des produits qui ne respectent pas nos normes sociales et environnementales.

Cet amendement d'appel vise donc à souligner cette nécessité auprès du gouvernement.